

*Clare Poliquin*

**QUÉBEC:  
AU TRAVAIL!**

**PROGRAMME 1970**

**PARTI LIBERAL DU QUÉBEC**

## QUEBEC: AU TRAVAIL

Le Parti libéral du Québec présente aux Québécois son programme politique à l'occasion des élections du 29 avril, 1970.

Les grands thèmes qui ont inspiré ce programme de gestion des affaires québécoises pour les années '70 sont le progrès économique et social, l'efficacité administrative, la dignité de l'homme québécois et le développement harmonieux de son identité culturelle.

La nouvelle équipe libérale veut s'engager, par ce programme réaliste, à bâtir au Québec, au cours des années '70, une société moderne, originale et dynamique.

Les Québécois trouveront à la lecture de ce document les lignes de force d'un QUEBEC AU TRAVAIL.

ROBERT BOURASSA

## QUEBEC: AU TRAVAIL

### LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1- Création de nouveaux emplois
- 2- Le développement régional
- 3- Le travail et la main-d'oeuvre
- 4- Le fiscalité
- 5- L'agriculture
- 6- Les pêcheries
- 7- Les richesses naturelles
  - Les forêts
  - L'énergie
- 8- Le transport
- 9- Le tourisme

### LE PROGRES SOCIAL

- 1- La sécurité du revenu
- 2- La santé
- 3- Les services sociaux

- 4- L'habitation
- 5- La protection du consommateur
- 6- La justice
- 7- La pollution
- 8- Les loisirs

#### L'EPANOUISSEMENT CULTUREL

- 1- Le français: Langue de travail
- 2- Le droit à l'information
- 3- La personnalité internationale du Québec
- 4- Les arts
- 5- L'éducation
- 6- L'immigration

#### LE RENOUVEAU POLITIQUE

- 1- L'Assemblée nationale
- 2- L'administration publique

#### L'AVENIR DU QUEBEC

A COMPTER DU 29 AVRIL 1970 ...

## LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

"Il n'y a aucun doute dans mon esprit quant à ce qui devrait être la grande priorité du Québec pendant les années soixante-dix: c'est évidemment le développement économique."

ROBERT BOURASSA

Montréal, le 4 septembre 1969

L'objectif économique vital du Québec au cours des années '70 doit être la création de nouveaux emplois, dont 100,000 dans la seule année 1971.

### 1- LA CREATION DE NOUVEAUX EMPLOIS

Le développement économique et la création de nouveaux emplois doivent être basés, en premier lieu, sur le secteur manufacturier.

Un nouveau climat de confiance, restauré par un leadership compétent et ferme, favorisera l'expansion de nos entreprises et l'implantation de nouvelles industries.

LE PARTI LIBERAL DU QUÉBEC PROPOSE AUX QUÉBÉCOIS LES MESURES  
SUIVANTES:

- Le Ministère de l'Industrie et du Commerce assumera pleinement son rôle dans la réorientation des entreprises et la recherche.
  
- Préparer des dossiers d'investissements basés sur l'étude permanente des perspectives de développement des principales industries dans les diverses régions du Québec.
  
- Encourager l'expansion des industries de pointe et rationaliser les secteurs établis. Il faudra non seulement accroître le volume global des investissements, mais également en réorienter la répartition entre les secteurs.
  
- Inciter les capitaux étrangers à agir dans le sens de nos objectifs prioritaires.
  
- Orienter notre épargne domestique vers les secteurs industriels québécois créateurs d'emplois.

- Orienter les investissements publics vers les secteurs les plus susceptibles de créer de nouveaux emplois.
- Repenser la capitalisation de l'Office du Crédit Industriel du Québec et coordonner son travail avec celui de la Banque d'Expansion Industrielle.
- Inciter le regroupement des petites et moyennes entreprises dans les secteurs où le morcellement trop considérable des unités de production rend impossible la concurrence sur les marchés nationaux et internationaux
- Orienter l'activité de la Société Générale de Financement vers la création de nouvelles industries dans les secteurs de pointe, afin d'en faire un instrument financier rentable et exclusivement voué aux intérêts économiques du Québec
- Accentuer la vocation économique de nos bureaux à l'étranger afin d'encourager l'investissement dans nos secteurs de pointe.
- Augmenter la participation de la Caisse de Dépôts et de Placements dans les industries créatrices de nouveaux emplois.

- Organiser, à partir du Centre de Recherches Industrielles, la recherche appliquée et des études de marché, en coopération avec l'Université et l'Industrie dans les secteurs où le Québec dispose au point de départ d'un potentiel certain

## 2- LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Le problème économique des régions défavorisées ne peut être résolu isolément sans tenir compte de la zone centrale du Québec, celle dont le potentiel de développement est le plus considérable

Les services économiques du gouvernement doivent donc travailler tant au niveau des régions qu'au niveau des secteurs industriels

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Etablissement de caisses régionales de financement.
- Amendement des bilis 23 et 24 afin de permettre une plus grande souplesse dans l'octroi des subventions dans les secteurs industriels et commerciaux

- Utilisation de l'Hydro-Québec comme instrument de développement régional pour inciter la création de nouvelles industries.
  
- Utilisation du pouvoir d'achat gouvernemental afin d'inciter les industries à s'établir dans les régions désignées.
  
- Création de parcs industriels sur une base régionale

### 3- LE TRAVAIL ET LA MAIN-D'OEUVRE

Une politique de développement économique doit tenir compte du facteur humain

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

Inventaire de la main-d'oeuvre disponible et des perspectives de l'emploi sur une base régionale Cette recherche permettra d'établir un plan de développement de la main-d'oeuvre au Québec, de prévoir les besoins en main-d'oeuvre dans chaque région et de chercher les moyens d'assurer la mobilité de la main-d'oeuvre d'une région à l'autre

Coordination plus étroite entre l'éducation et le marché du travail par:

- L'établissement d'un bureau d'études et d'information sur les perspectives de l'emploi, relié aux services d'orientation des institutions d'enseignement
  
- L'instauration de régimes spéciaux d'aide aux étudiants afin de les inciter à se diriger vers les secteurs prioritaires.
  
- L'institution de mécanismes pour l'adaptation continue des programmes d'enseignement technique et professionnel au marché du travail
  
- L'établissement d'un comité permanent composé de représentants des universités, de l'industrie et des syndicats afin d'assurer la coordination entre les trois secteurs.

Juridiction prioritaire du Québec en matière de main-d'oeuvre et de travail et amélioration des mécanismes de coopération avec le gouvernement fédéral pour assurer à tous les travailleurs québécois une plus grande mobilité.

Etablissement d'une collaboration plus étroite entre l'Etat, le patronat et le syndicalisme par:

- L'instauration immédiate de mécanismes permanents de négociation dans les secteurs publics et privés afin d'éviter les grèves et d'associer plus directement les travailleurs syndiqués à l'élaboration de la politique salariale de l'Etat.
- L'incorporation de la politique salariale de l'Etat à une politique générale de revenu, en coopération avec les associations syndicales et patronales.
- La création d'une commission permanente de revenu constituée sur une base paritaire et comprenant des représentants patronaux, syndicaux et gouvernementaux. Cette commission permanente procédera à l'évaluation régulière de l'évolution des prix et du coût de production et permettra ainsi à toutes les parties de la négociation de participer à l'établissement de la politique salariale.

Réaménagement administratif de la Commission du Salaire Minimum afin d'assurer une meilleure application de la loi.

Création d'un centre permanent de recherches et d'information au Ministère du Travail, afin de fournir les principales données sur les relations de travail à la partie patronale et à la partie syndicale.

Faciliter l'établissement des programmes de recyclage pour le travailleur en fonction de ses talents et des exigences du milieu.

Instauration du congé de maternité sans perte de droits acquis.

Etablissement de garderies d'enfants afin de faciliter les conditions de travail des femmes hors du foyer.

Inciter les écoles techniques à donner des cours en organisation de travail, en production et en relations industrielles afin de faciliter l'intégration des techniciens et des contremaîtres à l'entreprise.

#### 4- LA FISCALITE

La fiscalité est un élément primordial de toute politique de développement économique et social.

Il nous faut assurer une meilleure répartition de l' assiette fiscale et alléger le fardeau fiscal du petit salarié.

Le régime fiscal doit également être adapté aux exigences économiques du Québec et orienté vers un meilleur rendement et une plus grande efficacité.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Réduction substantielle de l'impôt foncier scolaire des particuliers.  
par l'établissement d'un double taux.
- Etablissement d'une échelle progressive de la taxe de vente visant à exempter les biens de consommation par une augmentation proportionnelle de la taxe sur les objets de luxe.
- Diminution de l'impôt sur le revenu du petit salarié par l'établissement de crédits d'impôt, plutôt que par des exemptions.
- Emission par le Gouvernement du Québec d'obligations à tirage, encourageant l'épargne tout en contribuant au développement économique.

- Abolition de la loi permettant aux municipalités d'établir une taxe locative.
  
- Ententes avec le gouvernement fédéral dans le but d'obtenir une augmentation et un partage plus favorable au Québec des paiements de péréquation.
  
- Participation du Québec, après entente avec le gouvernement fédéral, à l'élaboration de la politique tarifaire dans les secteurs qui touchent directement les industries québécoises.
  
- Rapatriement au Québec des allocations familiales et des montants perçus par Ottawa à cette fin.
  
- Revision des droits successoraux.
  
- Revision du partage de la taxe de vente entre les municipalités.

## 5- L'AGRICULTURE

Une véritable politique agricole doit poursuivre les objectifs suivants au cours des années '70.

- Intégration de l'agriculture à l'économie québécoise.
- Participation réelle des cultivateurs à la vie économique et sociale des Québécois.
- Réexamen de l'aide à l'agriculture afin qu'elle cesse d'être une assistance sociale déguisée pour devenir un élément dynamique d'une politique économique.

Des solutions énergiques doivent être apportées en vue de renverser la situation actuelle.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

Pour atteindre les objectifs de juste répartition et de hausse constante des revenus agricoles, nous devons procéder, de concert avec les représentants autorisés des cultivateurs:

- à l'étude permanente et scientifique des marchés.
  
- au zonage du territoire agricole en fonction de la nature des sols et des marchés.
  
- Création de sociétés régionales de gestion et de planification agricoles administrées par les producteurs avec l'aide du gouvernement. Ces sociétés seront intégrées verticalement sur une base régionale et seront responsables:
  - de l'achat et de la consolidation des terres et la formation de fermes agricoles rentables.
  
  - du développement de la mise en marché des productions agricoles.
  
  - de la consolidation des industries marginales de transformation.
  
  - de la création d'usines d'empaquetage et de conservation
  
- Etablissement d'un salaire de base du cultivateur pour fin d'assurance.

- Revision complète des octrois et subsides accordés aux cultivateurs afin de les adapter aux nouveaux besoins et d'en obtenir un rendement maximum.
- Etablissement d'une politique d'équilibre des coûts de transport des produits agricoles.
- Elargissement du crédit aux fermiers qui se spécialisent dans certaines productions agricoles spécifiques, incluant l'aviculture.
- Facilité de crédit aux jeunes qui veulent s'établir sur une ferme.
- Priorité à la formation des cultivateurs afin qu'ils s'adaptent plus facilement aux conditions changeantes d'une agriculture en pleine évolution.
- Elaboration d'un programme complet de recyclage et de réemploi des agriculteurs ayant laissé leurs fermes.
- Mise sur pied d'un système de pensions accélérées pour les cultivateurs qui, ayant laissé leurs fermes, sont trop âgés pour se réorienter dans d'autres secteurs d'activités et trop jeunes pour bénéficier des avantages du régime des rentes et des pensions de vieillesse.

- Mise en place d'une véritable politique de drainage souterrain et d'irrigation incluant l'entretien et le creusage des cours d'eau.
  
- κ Recherche intensive des besoins de la consommation en vue d'orienter la production et d'accroître le volume des exportations.
  
- Adoption d'une politique qui permettra au conseil des semences du Québec de donner au moins six mois à l'avance ses recommandations sur les sortes de semences à utiliser.
  
- Amélioration de la mise en marché de nos produits par:
  - La mise en place d'un réseau de marchés des vivres dans les points stratégiques de la province; ces marchés seront reliés entre eux par un système de communication permettant un échange rapide des informations et des données alimentaires.
  
  - La mise en place de plans de mise en marché interprovinciaux principalement centrés sur le contingentement, les volumes, les standards de qualité et non uniquement sur les prix.

- L' établissement d' un système de classification des produits.
- L' établissement, au niveau local ou régional, d' entrepôts modernes de conservation des produits.
- Une aide technique aux cultivateurs dans le but d' établir de nouvelles procédures de mise en marché.
  
- Consolidation des exploitations laitières:
  - En élaborant une politique de prix pour le lait en fonction des coûts de production. (Ex. 10 cents la livre de gras sur le lait industriel).
  - En favorisant une meilleure qualité par voie d' insémination artificielle, d' élevage de pur-sang et de contrôle de l' alimentation du bétail.
  - En établissant un contrôle laitier amélioré.

- En surveillant de près la santé du troupeau laitier par la mise en application des recommandations de la Commission de la médecine vétérinaire
  
- Etablissement d'une véritable législation syndicale en fonction des besoins des cultivateurs.
  
- Etablissement d'une politique d'achat des produits agricoles québécois par les institutions hospitalières.

#### 6- LES PECHERIES

Des mesures précises seront prises afin de relancer cette richesse naturelle et assurer aux pêcheurs un meilleur revenu.

A CET EFFET, LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Réorienter la pêche côtière vers l'exploitation d'espèces de plus grande valeur commerciale, par une aide accrue à la construction et à la reconversion des bateaux polyvalents.

- Hâter le remplacement des unités de pêche actuelles dans la pêche en haute mer par des unités mieux adaptées afin d'assurer la pérennité des stocks.
  
- Réglementer la pêche au crabe et la pêche à la crevette par la délimitation des zones.
  
- Réorienter les usines vers la diversité des opérations, l'amélioration de la productivité et la spécialisation, tout en réalisant un programme de formation et d'entraînement des cadres.
  
- Développer un marché domestique par la création d'un réseau de vente spécialisée et par la publicité auprès du consommateur, du grossiste et du détaillant.
  
- Créer un office de soutien des prix pour les ventes à l'exportation de produits congelés d'espèces de fond.
  
- Réorganiser le système d'entreposage et de réfrigération pour répondre aux besoins des pêcheurs côtiers.

## 7- LES RICHESSES NATURELLES

Les richesses naturelles constituent une source importante de développement pour les Québécois. C'est dans cette perspective que les libéraux conçoivent leur mise en valeur. Nos richesses naturelles seront exploitées afin de réaliser l'objectif primordial des années '70: la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie dans toutes les régions du Québec.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBÉCOIS LES MESURES SUIVANTES:

### LES FORETS:

- Reviser complètement la carte forestière du Québec afin d'assurer aux industries déjà implantées un approvisionnement continu en matières premières et de stabiliser les emplois qui dépendent directement ou immédiatement de la forêt.
- Apporter une attention particulière à l'utilisation de toute la possibilité forestière du Québec.

- Susciter l'implantation de nouvelles industries et la création de nouveaux emplois dans les régions où la possibilité forestière des diverses essences n'est pas exploitée.
- Intensifier l'aménagement forestier afin d'accroître, par différentes méthodes sylvicoles, la capacité forestière du Québec.
- Intensifier le reboisement des terres abandonnées afin de leur redonner une éventuelle valeur économique
- Aider à l'établissement de systèmes d'exploitation mécanisés, permettant aux petits producteurs de diminuer leurs coûts de production.
- Intensifier le programme de regroupement des terres forestières, ou à vocation forestière, en apportant une attention particulière à l'établissement du fermier forestier.
- Etablir le crédit forestier.
- Inciter les compagnies forestières à faire du reboisement.

- Assurer une meilleure coordination entre les services des inventaires forestiers et les services de mécanographie afin que les données soient rapidement utilisables
- Réorienter le ministère des Terres et Forêts afin d'en faire un véritable instrument de développement économique.

## L'ENERGIE

Il importe de donner au Québec une véritable politique de l'énergie en regroupant les organismes qui, tels l'Hydro-Québec, la Régie du Gaz et de l'Electricité, la Société québécoise d'initiative pétrolière, la Société québécoise d'exploration minière, oeuvrant déjà de façon dispersée dans ce secteur.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Accélérer les recherches de l'Hydro-Québec dans le domaine de l'énergie nucléaire

- Créer un plan intégré d'aménagement du territoire de la Baie James, en vue de la mise en valeur du potentiel hydro-électrique et du développement de l'industrie forestière de cette région.
- Intensifier la recherche et l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz.

## 8- LE TRANSPORT

Le rôle de l'Etat doit s'étendre au domaine des communications si l'on veut assurer le développement économique équilibré du Québec.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Développer des routes interrégionales, en plus de celles qui vont vers les grands centres. Le réseau routier québécois doit véritablement servir à l'essor économique des régions et leur offrir des débouchés vers les marchés voisins. Il est impensable qu'à notre époque les régions étouffent, faute de pouvoir communiquer entre elles.

- Construire en priorité des routes à incidence économique régionale,  
dont la transquébécoise et la route de ceinture de la Gaspésie.
  
- Procéder, en matière de transport commercial, à une enquête approfondie  
afin de rationaliser l'opération d'une des industries les plus importantes  
au Québec.
  
- Etablir, à la suite de cette enquête, une politique de transports cohérente  
et adaptée aux besoins de notre époque.
  
- Rationaliser les règlements sur le transport afin de favoriser la croissance  
des entreprises québécoises

## 9- LE TOURISME

Industrie québécoise importante, le tourisme doit trouver place dans toute politique dynamique de développement économique. Le gouvernement du Québec doit prendre son rôle au sérieux dans ce domaine.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC REITERE AUX QUEBECOIS LES MESURES  
SUIVANTES:

- Création d' un ministère des Sports, Loisirs et Tourisme, afin de regrouper sous une même direction, les activités gouvernementales dans ces domaines.
  
- Publication d' un guide touristique complet, comprenant, en plus d' une énumération des lieux attrayants à visiter, une classification des hôtels, auberges, restaurants et terrains de camping.
  
- Accentuation de la politique de récupération du domaine public.
  
- Mise sur pied d' un programme permanent de restauration de nos sites historiques.

## LE PROGRES SOCIAL

"Si l'on vise le développement global et harmonieux de notre société, la croissance économique et le progrès social sont complémentaires. Les politiques nécessaires à la réalisation de l'un et de l'autre doivent, de toute évidence, être coordonnées et intégrées; leurs répercussions dans les deux secteurs doivent être évaluées afin d'éviter les profonds déséquilibres qui sont, sans contredit, la cause du malaise profond de notre société"

ROBERT BOURASSA

Laval, le 8 janvier 1970

Le Parti libéral du Québec propose un ensemble d'objectifs sociaux dont le but est de permettre à chaque Québécois de vivre et de se développer dans le respect de sa liberté et de sa dignité d'homme.

Dans la poursuite de ces objectifs, la priorité sera placée sur l'action dans les régions et les zones urbaines défavorisées.

Le Parti libéral du Québec propose la transformation des ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être social en un véritable ministère des Affaires sociales qui sera chargé de la formulation et de l'application des

politiques de santé, de la sécurité du revenu et des services sociaux en fonction des besoins de l'enfance, de la jeunesse, de la famille, des handicapés et des personnes âgées. L'action de ce ministère sera étroitement coordonnée avec celle des ministères de l'Education et de la Main-d'Oeuvre, de même qu'avec les autres ministères à vocation sociale.

#### 1- LA SECURITE DU REVENU

L'accent général de la politique de sécurité du revenu portera sur la compensation des charges familiales et sur la prévention de la pauvreté et de ses conséquences néfastes aux plans social et économique.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Regrouper, sous la seule juridiction du ministère des Affaires sociales, toutes les mesures de sécurité du revenu, y compris le Régime des Rentes du Québec et le Régime des Accidents du Travail afin de permettre, par l'intégration et la coordination, l'établissement d'un véritable programme de sécurité du revenu.

- Appliquer et améliorer la loi d'aide sociale qui, malgré son adoption par l'Assemblée nationale, est demeurée inopérante.
  
- Hausser les prestations du Régime des rentes du Québec aux veuves et aux invalides à même les revenus additionnels provenant des taux d'intérêts élevés obtenus par la Caisse de Dépôts et de Placements et diminuer ainsi le fardeau de l'aide sociale.
  
- Procéder à l'intégration des allocations familiales et scolaires à un seul régime.
  
- Augmenter les allocations en fonction du nombre et de l'âge des enfants afin de compenser plus pleinement les charges familiales et de permettre aux mères qui le désirent de demeurer au foyer.
  
- Confier à la Caisse de Dépôts et de Placements la gestion de la Caisse du Régime des Accidents du Travail afin de réduire les frais de gestion et de hausser le rendement en intérêt.
  
- Coordonner étroitement l'administration du Régime des Rentes du Québec et du Régime des Accidents du Travail afin de réduire les frais d'administration et d'améliorer la qualité des services aux bénéficiaires.

- Etablir les mécanismes d'étude et de consultation nécessaires à la détermination des besoins et des niveaux de revenu correspondants, selon l'âge, la taille de la famille et les régions.
  
- Ajuster périodiquement les prestations de sécurité du revenu en fonction de l'indice des prix à la consommation.
  
- A mesure que la question de nouveaux emplois réduira le fardeau global de l'aide sociale et que de nouvelles ressources fiscales seront générées, le niveau des prestations de sécurité de revenu sera haussé en fonction des besoins prioritaires.

## 2- LA SANTE

Les services de santé doivent être réorganisés dans un ensemble cohérent et efficace dont le fonctionnement permettra une plus grande accessibilité aux soins et un contrôle rigoureux des dépenses.

A CETTE FIN, LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS  
LES MESURES SUIVANTES:

- Adoption d'un plan directeur des services de santé, prévoyant l'utilisation des ressources et des équipements sur une base régionale, afin de concilier l'impératif de l'accessibilité à celui du contrôle des coûts.
  
- Création d'un Conseil supérieur de la Santé composé de représentants des professionnels de la santé.
  
- Développement d'un réseau de centres locaux de santé et de soins à domicile responsables des services d'éducation sanitaire, de prévention, de dépistage, de soins dentaires, de même que des services courants de traitement et de réadaptation, tant au plan physique que mental.
  
- Instauration en priorité de l'assurance-maladie selon les principes d'un véritable régime d'assurance sociale: un régime universel, administré par une Régie publique à caractère représentatif, financé par des cotisations adaptées à la capacité financière des bénéficiaires. Le régime couvrira graduellement le coût total de l'ensemble des soins médicaux, des soins auxiliaires, des soins dentaires aux enfants et aux femmes enceintes, des prothèses, etc.

- Mettre vigoureusement l'accent sur le développement des services aux malades mentaux.
- Assurer le paiement des médicaments aux assistés sociaux.
- Etablissement aux différents niveaux de: mécanismes de participation et de consultation des parties intéressées aux services de santé et a-  
mélioration du climat des négociations.
- Rendre publiques les ententes entre les professionnels de la santé,  
d'une part, et le gouvernement et les institutions hospitalières,  
d'autre part.
- Etablir, sur une base permanente, un inventaire régional des besoins de la population et des ressources et effectifs disponibles, afin de  
permettre un développement ordonné des services de santé.
- Réévaluation, en fonction du plan directeur, du programme de cons-  
truction des hôpitaux afin de réorienter l'allocation des ressources  
financières en fonction des besoins prioritaires de la population.

### 3- LES SERVICES SOCIAUX

L'adoption d'une véritable politique des services sociaux aidera les individus à suppléer à leurs déficiences et aux besoins qu'engendrent les conditions et le milieu de vie.

Le Parti libéral du Québec propose l'établissement d'un véritable réseau de services sociaux communautaires adaptés aux besoins de la population, dont l'action sera particulièrement orientée vers la prévention des problèmes psycho-sociaux et la réadaptation.

A CETTE FIN, LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS  
LES MESURES SUIVANTES:

- Etablir les besoins prioritaires selon les régions et les groupes de population.
- Adopter un plan de développement des services sociaux pour chaque région.
- Mettre la priorité sur les services permettant aux personnes de demeurer dans leur milieu naturel de vie et sur les services de réadaptation et de réintégration sociales.

#### 4- L'HABITATION

La construction de logements à prix modiques demeure la grande priorité au Québec dans le domaine de l'habitation. On doit cependant éviter de créer des ghettos.

L'habitation au Québec est trop orientée vers la démolition et pas assez vers l'amélioration.

La société d'Habitation du Québec sera appelée à jouer un rôle capital au cours des prochaines années afin d'améliorer les conditions d'habitation au Québec.

A CETTE FIN, LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Voir à ce que la Société d'Habitation du Québec joue un rôle dans le développement des logements à prix modiques lorsqu'une municipalité n'est pas en mesure d'en prendre elle-même l'initiative.
  
- Assurer un meilleur équilibre, tenant compte des besoins des familles nombreuses, dans la construction de nouveaux logements.

- Intensifier les programmes de restauration.
- Accorder un dégrèvement fiscal sur l'intérêt hypothécaire.
- Accorder la ristourne provinciale dans le cas des condominiums.
- Accorder la ristourne provinciale, selon une échelle décroissante, au delà du revenu maximum actuel.
- Autoriser la Société d'Habitation du Québec, de concert avec l'entreprise privée, à acquérir des terrains afin de maintenir le coût de la construction domiciliaire à un niveau accessible.
- Etablir un service d'information domiciliaire à l'intention particulière des personnes vivant dans une zone défavorable.
- Création d'une Régie de l'Urbanisme.
- Application à tout le Québec de normes uniformes d'évaluation foncière.

## 5- LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Toute société évoluée doit protéger le consommateur. A cet effet, il est urgent d'établir au Québec une véritable politique de la protection du consommateur.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Etablir un office de la protection du consommateur avec services d'enquête, de recherche, et de publication.
- Exiger que les "contrats de finance" soient conformes à la loi des ventes à tempérament.
- Définir la vente sous pression afin d'y inclure la vente par la poste et la vente par téléphone.
- Donner aux consommateurs le droit de résilier dans un délai de 10 jours, par simple lettre recommandée, tout contrat de vente sous pression.

- Apporter des changements à la vente à tempérament pour y inclure les ventes d'automobiles.
- Hausser la limite de la loi de la vente à tempérament de \$800.00 à \$1,500.00 afin d'étendre la protection qu'elle accorde.
- Exiger que les contrats d'emprunt et toutes ventes à tempérament indiquent clairement les frais d'emprunt et le taux véritable.
- ▣ Etablir, de concert avec les caisses populaires, les caisses d'économie et les syndicats, des coopératives d'économie familiale.
- Mettre en application l'assurance-dépôt universelle, afin d'assurer une meilleure protection à l'épargnant. Seules les institutions dont les dépôts sont garantis seront autorisées à en recevoir.
- Collaborer étroitement avec les organismes intéressés à la protection du consommateur.

## 6- LA JUSTICE

Le citoyen, en cette société post-industrielle de consommation, risque de devenir de plus en plus l'esclave d'un système qui le dépersonnalise; il doit pouvoir trouver, dans les lois qui le gouvernent, les garanties de sa liberté individuelle et de ses droits fondamentaux sans lesquels il perdrait toute sa dignité.

Il n'est pas question de tolérer le désordre et l'anarchie et encore moins la violence qui est souvent l'oeuvre d'agitateurs professionnels; mais nous ne devons jamais tolérer non plus l'instauration d'un Etat policier.

La justice doit avant tout être humaine et servir l'individu. Pour ce faire, elle doit lui être accessible et garantir le respect de l'homme.

LE PARTI LIBERAL PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Adoption d'une charte québécoise des droits du citoyen.
- Etablissement, avec la collaboration des professions légales, d'un régime universel d'assistance judiciaire, sur une base régionale.

- Remédier aux délais injustifiés dans le domaine de la justice civile  
par une réforme en profondeur de la procédure visant en particulier à abolir les procédures dilatoires et à établir des mécanismes obligatoires de pré-négociations et de pré-enquêtes.
- ▽ Création de tribunaux spécialisés en matière de droit familial.
- Instauration de l'assurance-automobile obligatoire et instauration d'un régime étatique d'indemnisation sans risque jusqu'à concurrence d'un montant de \$5,000.00.
- Accélération de la justice pénale par des restrictions serrées aux motifs et au nombre de remises de procès.
- Création de tribunaux d'équité qui permettront aux citoyens, sans procédure et sans frais excessifs, de faire valoir leurs droits dans les causes où l'enjeu est de moins de \$250.00.
- Réforme des prisons du Québec pour les transformer en véritables établissements de réhabilitation.
- Action immédiate sur le plan sociologique et criminologique pour enrayer le fléau de la droque.

## 7- LA POLLUTION

Par une perversion du progrès industriel et technologique, l'homme risque de détruire son environnement et de polluer les éléments naturels de son habitat.

Il est urgent de légiférer, de façon sérieuse, dans ce domaine afin de protéger efficacement l'eau, l'air, ainsi que nos ressources fauniques et aquatiques.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Code de l'eau et de l'air, visant à l'assainissement rapide de notre milieu écologique.
- Législation précise visant à obliger les compagnies privées et les municipalités à installer des systèmes et usines d'épuration des eaux.
- Aide financière de l'Etat, par l'intermédiaire de la Société d'Habitation du Québec, pour la construction de telles usines ainsi que pour la construction de fosses septiques pour les maisons de ferme et résidences voisinant lacs et cours d'eau.

- Législation provinciale visant à contrôler, au moyen de lourdes amendes, la pollution de l'air par les usines et les conciergeries.
- Législation visant à forcer les manufacturiers d'automobiles à installer de nouveaux mécanismes de carburation pour diminuer l'émission de gaz nocifs,

## 8- LES LOISIRS

Une véritable politique des loisirs doit être orientée de façon coordonnée en fonction des besoins de la jeunesse, de la famille et des personnes âgées.

A CETTE FIN, LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Stimuler l'utilisation et le développement de bases de plein air financièrement accessibles à toutes les familles et en favoriser la création au moyen d'exemptions fiscales.
- Créer des villages de vacances principalement aménagés pour les familles nombreuses du Québec. La démocratisation des loisirs exige

que les ressources de plein air soient accessibles à tous les Québécois, sans distinction de fortune ou de rang social.

- Encourager l'utilisation et la création, par les villes, de centres communautaires pour la famille urbaine.
  
- Collaborer étroitement et concrètement avec les organismes oeuvrant dans le domaine des sports et des loisirs.

## L'EPANOUISSEMENT CULTUREL

"On peut mettre la culture, l'information, la connaissance à la portée de tous; ce devrait être l'objectif principal de la politique culturelle du gouvernement du Québec".

ROBERT BOURASSA  
Sainte-Marguerite  
le 27 septembre, 1969

L'encouragement du gouvernement du Québec à toutes les formes d'expression de notre identité culturelle permettra à l'homme québécois de mieux se définir dans le grand ensemble nord-américain.

Le peuple québécois doit vivre en français dans un milieu technologique nord-américain.

Il y a là à la fois un avantage et un défi. Il nous faut assumer notre spécificité tout en participant aux grands mouvements du progrès scientifique.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES  
SUIVANTES:

## 1- LE FRANCAIS: LANGUE DE TRAVAIL

Un effort total et collectif sera entrepris afin d'établir une véritable politique linguistique correspondant aux aspirations des Québécois.

L'objectif du prochain gouvernement libéral sera de rendre le français prioritaire au Québec et d'en faire la langue d'usage et de travail.

A cet effet, un programme dynamique et énergique sera élaboré par tous les ministères concernés, tels que les ministères du Travail, de l'Immigration, de l'Industrie et du Commerce, des Affaires culturelles, de l'Education, en collaboration avec les entreprises publiques et privées, les syndicats et les corps intermédiaires.

Les milieux des affaires devront accepter cette réalité car il y va non seulement de l'épanouissement culturel des Québécois mais aussi de l'originalité de l'ensemble fédéral canadien.

L'office de la langue française sera chargé de la réalisation de ce programme au moyen de:

- services de consultation permanents.

- création d'équipes pour conseiller l'industrie et vérifier l'application des lois et règlements.
- l'emploi intensif des moyens audio-visuels.
- Mise en vigueur de la loi sur l'affichage.

## 2- LE DROIT A L'INFORMATION

- Radio-Québec planifiera et regroupera, avec une autonomie réelle et une administration serrée, tous les services de production audio-visuelle du Québec.
- Garantie du droit du citoyen à l'information libre et définition du rôle de l'Etat dans ce domaine.
- Contrôle parlementaire sur les activités de Radio-Québec et de l'Office d'Information et de Publicité du Québec (OIPQ), au moyen d'un comité composé de représentants du gouvernement et de l'opposition.

- Négociation, avec le gouvernement central, d'une participation du gouvernement québécois aux décisions concernant les politiques étatiques en matière de radio et de télévision.

### 3- LA PERSONNALITE INTERNATIONALE DU QUEBEC

- Tout en maintenant les rapports privilégiés du Québec avec les Etats francophones dans le domaine des échanges culturels, il est primordial d'accentuer la vocation économique de nos délégations générales à l'étranger, afin d'épauler le travail qui se fera chez nous pour la création de nouveaux emplois.

### 4- LES ARTS

- Encouragement de l'Etat à la formation de troupes de théâtre amateur et octroi d'une aide financière suffisante au théâtre professionnel pour qu'il joue pleinement son rôle culturel.
- Cette politique d'octroi s'accompagnera d'une politique de prix réduits pour faciliter l'accès au théâtre du plus grand nombre possible de Québécois.

- Aide à la production cinématographique, à la distribution des films québécois dans les salles commerciales et encouragement à l'éducation et l'information culturelles par le cinéma.
- Utilisation rationnelle des centres culturels et artistiques et intensification de la politique de décentralisation de la culture, afin de donner à tous les citoyens, où qu'ils habitent, l'accès à la culture.

## 5- L' EDUCATION

Afin d'assumer pleinement les fonctions qui lui sont dévolues, notre système d'enseignement doit épouser étroitement les réalités économiques, sociales et culturelles du Québec. C'est là que les valeurs fondamentales de notre société doivent être adaptées aux possibilités qu'offre notre marché du travail.

Il faut aussi mettre fin à la déshumanisation de notre système d'éducation, en accordant aux étudiants et aux parents le rôle qui leur revient.

LE PARTI LIBERAL PROPOSE AUX QUEBÉCOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Révision prioritaire des programmes scolaires pour les intégrer à la réalité économique.

- Formation de techniciens en administration publique et scolaire.  
Ce programme accéléré de formation d'administrateurs scolaires assurera une gestion plus efficace et une motivation accrue du corps enseignant.
- Procéder immédiatement à l'amélioration des techniques d'enseignement et de formation du personnel enseignant.
- Développer et activer les mécanismes de participation des parents à l'élaboration des politiques scolaires, en accélérant la formation des ateliers pédagogiques, et en institutionnalisant les conseils d'école où les parents seront représentés à part entière.
- Créer, au sein des cadres pédagogiques et administratifs des CEGEPs et universités, des mécanismes de participation et de consultation des étudiants.
- Incitations économiques visant à orienter les étudiants, dès le niveau des CEGEPs, vers les secteurs prioritaires.
- Accorder une attention particulière à l'enfance exceptionnelle. Des efforts sans précédent seront faits pour leur permettre de s'instruire et de devenir des citoyens à part entière.

- Etablir les budgets scolaires, dès le début de l'année académique, et verser dès lors une partie substantielle des subventions d'équilibre budgétaire pour mettre fin à la situation actuelle qui oblige les contribuables à payer eux-mêmes des sommes considérables en intérêts aux banques, via l'impôt foncier scolaire.

## 6- L'IMMIGRATION

Il est essentiel que le Québec, dans la recherche d'un épanouissement économique et culturel, se dote d'une véritable politique d'immigration. Cette politique doit être orientée, d'une part, vers le maintien de l'identité culturelle et linguistique du Québec et, d'autre part, vers l'accroissement de ses ressources humaines.

POUR REALISER CE DOUBLE OBJECTIF, LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC  
PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Intégrer les immigrants au milieu québécois dès leur arrivée au Québec au moyen d'une politique coordonnée des ministères de l'Education, du Travail et des Affaires sociales.

- Intégration des techniciens et professionnels, par la mise en vigueur d'une politique d'équivalence de diplôme et par l'abolition de certaines restrictions désuètes à l'exercice de métiers qualifiés et de professions.
  
- Déterminer les critères d'admissibilité et de recrutement en fonction des besoins du marché du travail et des ressources humaines qu'exige le développement économique et social du Québec.
  
- Coopération fédérale-provinciale, pour garantir la coordination aux deux paliers de gouvernement des politiques d'équivalence des critères d'admissibilité, en tenant compte des impératifs particuliers du Québec en ce domaine.

## LE RENOUVEAU POLITIQUE

"Le Parlement n'a d'utilité que s'il arrive à assurer, en fait, dans le concret, à l'ensemble des citoyens, une authentique participation démocratique et un contrôle constant et efficace des gestes de l'administration publique. Afin d'atteindre ces objectifs, le Parlement doit voir à reviser certaines de ses méthodes et procédures; il doit surtout modifier son orientation. Ce Parlement des années 1970 ne doit pas continuer à poursuivre les mêmes objectifs que celui de 1867".

ROBERT BOURASSA,

Montréal, 19 février 1970

### 1- L'ASSEMBLEE NATIONALE

L'Assemblée nationale, instrument de démocratie, doit être soumise à des changements en profondeur; la réalisation de nos objectifs est directement liée aux réformes que nous aurons l'audace d'effectuer.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES SUIVANTES:

- Assouplissement de la ligne de parti, dans certains cas, pour permettre aux députés, en toute liberté et sans qu'ils engagent systématiquement le gouvernement, de proposer des politiques et de prendre l'initiative de projets de loi sur des sujets qui les intéressent.
  
- Systématisation du travail en commissions parlementaires; elles seront pourvues de consultants et d'archives, permettant ainsi aux députés l'accès rapide aux informations pertinentes sur tous les projets de loi.
  
- Recours fréquent à la publication de documents expliquant les grandes lignes de la politique gouvernementale avant que l'Assemblée nationale ne soit saisie de projets de loi. De cette façon, les citoyens, les corps publics et les groupes intermédiaires pourront faire valoir leur point de vue avant le dépôt des projets de loi.

## 2- L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'efficacité administrative permettra de réduire les dépenses et procurera aux Québécois des services de meilleure qualité.

LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC PROPOSE AUX QUEBECOIS LES MESURES  
SUIVANTES:

- Regroupement des ministères afin de créer un certain nombre de grands ministères. Des secrétariats d'Etat, dirigés par des ministres, seraient chargés de tâches particulières.
- Création d'un véritable secrétariat du conseil des ministres.
- Amélioration du fonctionnement du Conseil exécutif afin d'en faire un véritable centre de décision.
- Créer des liens plus étroits entre le Conseil exécutif et l'Office du Plan.
- Etablissement d'un système d'allocation rationnelle des choix budgétaires (PPBS) afin de répartir les ressources de façon rationnelle et d'éliminer les dépenses inutiles et le gaspillage.
- Accélération de la politique de régionalisation afin d'établir une relation réelle et efficace entre l'activité du gouvernement et le développement des "pôles de croissance".

- Accentuation de la politique de revalorisation de la fonction publique:
  - Par des cours de recyclage pour les fonctionnaires.
  - En confiant au ministère de la Fonction publique la tâche prioritaire d'établir une véritable politique du personnel.
  - En établissant une politique de recrutement sélectif de plans de carrière et de formation de jeunes fonctionnaires dans toute la fonction publique.

## L'AVENIR DU QUEBEC

"Les tiraillements qui compromettent le bon fonctionnement du système fédéral indiquent clairement que les applications de cette structure politique sont à repenser. Mais plutôt que d'inciter les Québécois à se désolidariser de leurs concitoyens, il est beaucoup plus positif, beaucoup plus réaliste aussi, de renforcer le fédéralisme par un réaménagement progressif de nos institutions politiques et surtout de leur fonctionnement".

ROBERT BOURASSA

Montréal, le 17 octobre 1969

Le 29 avril 1970, les Québécois décideront de leur avenir. Alors que certains veulent détruire le régime actuel pour nous plonger dans l'aventurisme et l'inconnu, alors que d'autres tergiversent sans savoir où ils vont ni ce qu'ils veulent, le Parti libéral du Québec s'engage à miser positivement sur un véritable fédéralisme.

Essentiellement québécois, entièrement consacré aux seuls intérêts du Québec, le Parti libéral opte sans équivoque pour le maintien du régime fédéral dont la souplesse en fait le système le plus efficace et le plus apte à garantir la réalisation des objectifs fondamentaux du Québec.

Mais le régime fédéral ne doit pas être figé dans le temps ni consacré au maintien d'institutions souvent désuètes et dépassées. La qualité essentielle du fédéralisme auquel nous croyons et que nous défendrons doit être cette souplesse de cadres et d'institutions évoluant au même rythme que les autres activités humaines, tant économiques que sociales et culturelles.

Le Parti libéral du Québec croit que ce fédéralisme doit tenir compte du fait que le Québec a des problèmes et des objectifs sociaux et culturels souvent différents et distincts de ceux du reste du Canada. Le régime fédéral canadien doit donc tenir compte de ces différences et de cette identité culturelle et linguistique qui confèrent au Québec une vocation distincte dans l'ensemble fédéral.

Le Québec doit détenir, à l'intérieur de ce régime, tous les pouvoirs fiscaux et économiques nécessaires à la réalisation de ses objectifs propres sur le plan social et culturel.

Le Parti libéral du Québec s'engage donc publiquement à rechercher en priorité un partage nouveau, plus moderne et plus juste, des ressources fiscales et des pouvoirs nécessaires à l'épanouissement économique, social et culturel de la collectivité québécoise, conformément à sa politique cons-

titutionnelle, notamment dans les domaines de la radio et de la télévision, de l'immigration, de la sécurité sociale, de la fiscalité et du développement économique.

C'est avec sérieux, compétence et détermination que le Parti libéral du Québec s'engage à entamer, avec le gouvernement fédéral et les autres provinces, des négociations serrées qui mèneront à ce réaménagement des compétences législatives propres à chacun des niveaux de gouvernement.

Le Parti libéral du Québec croit que la réalisation de cet objectif exige que nous bâtissions une nouvelle fédération canadienne; nous la bâtirons ensemble!

A COMPTER DU 29 AVRIL 1970

" Il faut, par tous les moyens dont dispose l'Etat, mettre en marche la relance de notre économie. Sans prospérité économique, nous ne pourrons jamais atteindre les objectifs culturels et sociaux que nous recherchons tous. La voie de l'avenir, pour le Québec, c'est celle de la compétence de tous ceux qui veulent contribuer à bâtir chez nous cette société prospère, gage essentiel de notre affirmation sur le plan culturel et social".

ROBERT BOURASSA

Québec, le 26 février 1970.